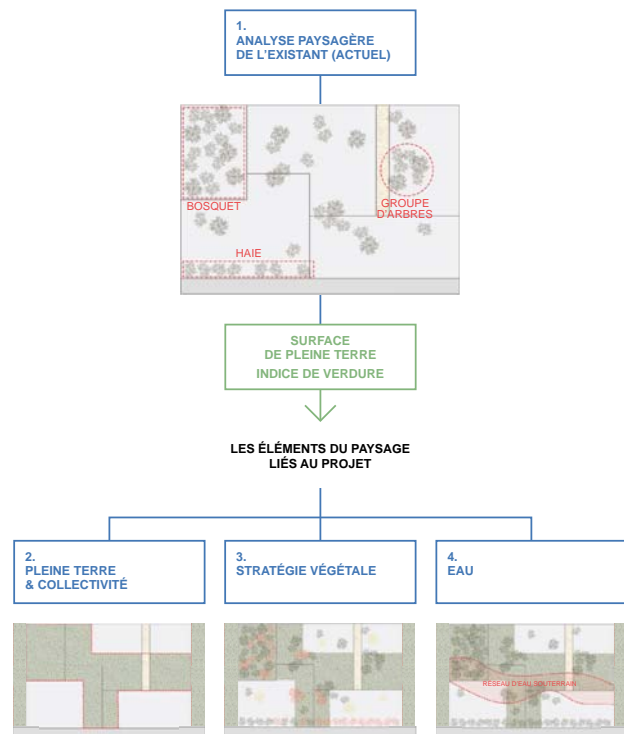


## A.1. NOUVELLES PIÈCES À FOURNIR POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

### A.1.1. PLEINE TERRE ET INDICE DE VERDURE (IVER) POUR TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE EN ZONE 5

Le dossier de demande d'autorisation de construire doit fournir une information concernant la pleine terre et l'IVER. L'IVER quantifie les effets induits de la construction sur les trois éléments naturels suivants : pleine terre, stratégie végétale, eau.

Une analyse paysagère de la situation existante est produite, afin de pouvoir ensuite décrire l'indice de verdure du projet dans ses composantes et incidences qualitatives.



Contenus des pièces à fournir – pleine terre, IVER

### PIÈCES À FOURNIR

Plans format A3 (échelle 1 : 500) et textes explicatifs informant sur les éléments naturels ci-dessous.

#### 1. Analyse paysagère de l'existant (actuel)

#### 2. Pleine terre & collectivité

- Un plan de situation avec indication des surfaces en pleine terre en m<sup>2</sup>
- Un plan des aménagements extérieurs et des usages dès la demande d'autorisation de construire (ci-après DD)

#### 3. Stratégie végétale

- Un plan des aménagements paysagers (PAP) dès la DD
- Un plan des aménagements extérieurs dès la DD

#### 4. Eau

- Le formulaire Taxe d'écoulement, qui indique les surfaces perméables. [www.ge.ch/taxeau](http://www.ge.ch/taxeau)